

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 27
- votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 27 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme
Date de convocation : 21/04/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, YATTOCHANE Halima, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEÏER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, BELLANGER Mélanie, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane, PAGEAUX ARBAULT Quentin

ABSENTS EXCUSES : MUGNIER Christophe a donné procuration à HASSAN Jérôme, CHARMOT Anthony a donné procuration à ABDUL ALIM Jaleele

SECRETAIRE : ABDUL ALIM Jaleele

D2026_042714

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION POUR L'ANTENNE DU CENTRE DE SANTE SITUEE A CERVENS

Rapporteur : Jérôme HASSAN

Par délibération n°D2025_092201, le Conseil Municipal a adopté une convention d'entente intercommunale relative à l'ouverture d'une antenne du Centre de Santé Communal de Bons-en-Chablais sur le territoire de la commune de Cervens.

Cette convention d'entente vise à permettre l'externalisation de certaines consultations assurées par les médecins salariés du Centre de Santé Communal de Bons-en-Chablais vers une antenne implantée à Cervens.

La commune de Bons-en-Chablais demeure seule propriétaire et gestionnaire du Centre de Santé, employeur des médecins et responsable du fonctionnement global ;

La commune de Cervens met à disposition et finance l'aménagement du local destiné à accueillir les consultations, ainsi que son mobilier, son matériel médical et son entretien ;

L'ouverture effective des consultations à Cervens est conditionnée à la présence d'au moins quatre médecins équivalents temps plein au Centre de Santé de Bons-en-Chablais, avec un minimum garanti de 4 heures de consultations hebdomadaires, pouvant être porté jusqu'à 20 heures selon les souhaits des élus, les besoins et les effectifs ;

La répartition des heures supplémentaires de consultation fera l'objet d'une décision de la Conférence de l'Entente, instance composée de représentants des deux conseils municipaux.

Modalités financières :

La commune de Cervens supporte les frais directs liés à l'antenne médicale (locaux, matériel, entretien, réparations). Elle rembourse à Bons-en-Chablais les coûts induits par l'organisation des consultations externalisées (coordination administrative, prises de rendez-vous, usage du matériel informatique, frais kilométriques des médecins, etc.).

Gouvernance de l'Entente :

La Conférence de l'Entente, composée de trois représentants par commune membre de l'entente, désignés par chaque conseil municipal. Elle aura pour rôle de :

- suivre la mise en œuvre de l'accord ;

- ajuster la répartition des consultations en fonction des effectifs médicaux ;
 - examiner les données financières et organisationnelles, présentées au moins une fois par an ;
 - proposer, le cas échéant, des avenants ou adaptations à la convention.
- L'entente intercommunale ne dispose ni de personnalité morale, ni de budget propre, et repose uniquement sur la coopération des deux communes.

Durée et résiliation :

La convention a pris effet au 30 septembre 2025 et sa durée est fixée jusqu'au 31 mars 2029, avec reconduction tacite par périodes de trois ans, sauf décision contraire. Chaque commune pourra se retirer moyennant un préavis d'un an, acté par délibération. Une résiliation amiable est également possible par délibérations concordantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 24 voix POUR, 4 voix CONTRE (Jean Michel GIRAULT, Oriane SALABERT, Sylvie PEREIRA, Olivier JACQUIER) et 1 ABSTENTION (Quentin PAGEAUX ARBAULT),

DECIDE

- De nommer Monsieur Jérôme HASSAN, Monsieur Patrick Schiller et Madame Halima Yattochane, élus représentants de la commune au sein de l'Entente intercommunale relative à l'antenne du Centre de Santé Communal de Bons-en-Chablais sur le territoire de la commune de Cervens.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme HASSAN



Le secrétaire,

Jaleele ABDUL ALIM

